



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

Tél. : 819 848-2321 • Téléc. : 819 848-2202

reception@saintfelixdekingsey.ca

www.saintfelixdekingsey.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 5 novembre 2018, le « **RÈGLEMENT 539-1, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO : 539 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE** » a été adopté.

L'article 16 du règlement No : 539 a été modifié, en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec., à savoir que le Secrétaire-trésorière dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Kingsey ce 8 novembre 2018.

Martine Bernier DMA
Directrice générale / secrétaire-trésorière